

## GRILLE D'ANALYSE ET DE RÉTROACTION DU PLAN DE LUTTE 2015-2016

<b>MOBILISATION</b>					
	Présence de cet élément				Suite à donner et commentaires
	Bien présent			Non présent	
Mise en place du comité de travail (à chaque année)	4	3	2	1	<b>Le comité est en place et fait les suivis nécessaires ainsi que l'évaluation à chaque année.</b>
Personne désignée pour coordonner les travaux	4	3	2	1	<b>La direction de l'école</b>
Prise de position claire de l'équipe-école face à la violence et l'intimidation	4	3	2	1	<b>La prise de position est claire face à la violence et l'intimidation à l'école et rappelée à chaque début d'année.</b>

<b>ÉLÉMENT 1 : L'ANALYSE DE LA SITUATION</b>					
	Présence de cet élément				Suite à donner et commentaires
	Bien présent			Non présent	
Portrait des manifestations (violence et intimidation) – à chaque année	4	3	2	1	<b>Le portrait est à développer afin de préciser les actes de violence. Toutefois, la majorité des événements sont de l'ordre des conflits entre enfants. Les conflits non réglés peuvent se transformer en actes d'intimidation</b>
Données de sources variées (sondage, bilan, manifestations, boîte à commentaires)	4	3	2	1	<b>Le sondage a été réalisé en mai 2016 auprès des classes de 3<sup>e</sup> à 6<sup>e</sup> année.</b>
Les constats sont nommés (à chaque étape)	4	3	2	1	
Priorités ou objectifs identifiés	4	3	2	1	<b>Sera développé en 2016-2017 selon le sondage de mai 2016</b>

<b>ÉLÉMENT 2 : LES MESURES DE PRÉVENTION (RÉFÉRENTIELS)</b>					
	Présence de cet élément				Suite à donner et commentaires
	Bien présent			Non présent	
Règles de vie et mesures de sécurité révisées (à chaque année)	4	3	2	1	<b>Le code de vie est révisé à chaque année par l'équipe-école.</b>
S'assurer que les règles du code de vie prévoient : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les attitudes et les comportements devant être adoptés en toute circonstance</li> <li>• Les gestes et les échanges proscrits</li> <li>• Les sanctions disciplinaires applicables selon la gravité ou le caractère répétitif de l'acte répréhensible.</li> </ul>	4	3	2	1	<b>Le code de vie prévoit les attitudes et comportements à adopter et les sanctions disciplinaires. Pour les cas plus graves ceux-ci sont portés à l'attention de la direction et des professionnels. Des études de cas peuvent alors être faites.</b>

Présentation des modifications des règles de vie (enseignants, intervenants et élèves)	4	3	2	1	A chaque année.
Plan de surveillance stratégique (zones)	4	3	2	1	Enseignants et service de garde
Plan d'intervention en situation d'urgence (comité)	4	3	2	1	Le comité est en place.
Plan d'intervention en situation de crise (comité)	4	3	2	1	Le comité est en place.
Cadre de référence sur les mesures contraignantes	4	3	2	1	Présenté aux PEH (pour les élèves de Bel Essor au SDG), aux TES et aux professionnels. Les TES sont les seules personnes autorisées à appliquer les mesures contraignantes au besoin. Sera présenté aux enseignants en 2016-2017 pour information seulement.

ÉLÉMENT 2 : LES MESURES DE PRÉVENTION					
	Présence de cet élément				Suite à donner et commentaires
	Bien présent			Non présent	
Compréhension des définitions de la violence et de l'intimidation	4	3	2	1	
Développement des compétences personnelles et sociales (empathie, civisme, résolution de conflits, etc.)	4	3	2	1	En développement pour les enfants. Des activités faites par les enseignantes et la TES ont eu lieu au courant de l'année dans les groupes.
Gestion de classe	4	3	2	1	Responsabilité des enseignants
Participation des élèves à la vie scolaire	4	3	2	1	Différents comités sont siégés par des élèves : Brundtland, Brouillon propre, Olympiades.
Accueil des élèves et des adultes	4	3	2	1	En début d'année, lors des spectacles de musique et d'art dramatique, à la bibliothèque.
Aménagement, organisation et animation d'activité de prévention	4	3	2	1	Voici la liste des activités vécues en 2015-2016 : Fred l'imprudent Cyberintimidation Activités et ateliers en classe par la TES
Les moments de transitions	4	3	2	1	La surveillance des élèves est assurée par les enseignants et les éducatrices du sdg.
Aménagement, organisation et animation de la cour d'école	4	3	2	1	En cours. Aménagement de la cour du préscolaire-premier cycle faite et celle du 3 <sup>e</sup> cycle est prévue en 2016-2017. Organisation du parc de la ville et du terrain de baseball par cycle.

### ÉLÉMENT 3 : LES MESURES FAVORISANT LA COLLABORATION DES PARENTS

	Présence de cet élément				Suite à donner et commentaires
	Bien présent			Non présent	
Document explicatif du plan de lutte et la position de l'école quant à l'intimidation et la violence (clair et accessible sur le site web)	4	3	2	1	Accessible sur le site Web ainsi que dans l'agenda des enfants.
Sensibiliser les parents aux différents termes et aux définitions (conflit, violence, l'intimidation, etc.)	4	3	2	1	Dans le document pour les parents. Aussi disponible sur le Web.
Transmission aux parents des règles de vie de l'école	4	3	2	1	Transmises à l'agenda des enfants ainsi que dans les règles de régie interne du sdg.
S'assurer de la collaboration des parents pour un milieu sain et sécuritaire pour leur enfant	4	3	2	1	En début d'année et en janvier, un rappel a été fait aux parents dans le courrier familial de relire le code de vie et le plan de lutte avec leur enfant.
Feuillets d'information sur l'intimidation et la violence à l'école (coincoin, plan de lutte)	4	3	2	1	Plan de lutte
Modalités variées de communication (Au fil des mois, courriel, rencontre, appel téléphonique, site web, etc.)	4	3	2	1	Dans le Courrier Familial et sur le site Web. Appel ou rencontres avec les parents concernés selon les cas.
Répertoire des ressources pour les parents	4	3	2	1	Disponible sur demande Sur le site web et celui du MEERS

### ÉLÉMENT 4 ET 6 : LES MODALITÉS CONFIDENTIELLES DE DÉCLARATION D'ÉVÉNEMENT

	Présence de cet élément				Suite à donner et commentaires
	Bien présent			Non présent	
Procédure claire de signalement pour les élèves, les parents et tous membres du personnel de l'école (à qui, quand, comment)	4	3	2	1	Une partie du résumé du plan de lutte devra être affichée dans les classes à la vue des enfants.
La procédure de signalement est connue de tous	4	3	2	1	Rappel fait auprès du personnel deux à trois fois par année et au besoin selon les cas.
La procédure de signalement est visible et accessible	4	3	2	1	Le personnel reçoit un formulaire en début d'année.
Les actions qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté (rôles et responsabilités)	4	3	2	1	Une clarification a été faite auprès des enseignants à quel moment le formulaire doit être rempli selon les situations.
Rapport sommaire au DG (nature et suivi des plaintes) et procédures	4	3	2	1	Aucune plainte ni suivi à faire au DG en 2015-2016.
Registre des signalements et registre des plaintes	4	3	2	1	Au bureau de la direction. Confidentiel.
S'assurer que les modalités respectent la	4	3	2	1	Seulement la direction a accès au registre des signalements.

confidentialité					
-----------------	--	--	--	--	--

### ÉLÉMENT 5 : LES ACTIONS MISES EN PLACE

	Présence de cet élément				Suite à donner et commentaires
	Bien présent			Non présent	
Pour l'auteur du geste	4	3	2	1	Code de vie et mesures disciplinaires selon la gravité et la récidive du geste
Protocole d'évaluation de la récidive	4	3	2	1	Cet élément est analysé par les intervenants selon les cas.
Pour la victime	4	3	2	1	Soutien par les intervenants selon les cas et au besoin.
Pour le témoin	4	3	2	1	Soutien par TES et enseignants au besoin
Pour les parents de l'auteur du geste	4	3	2	1	Communication avec l'école et ses professionnels
Pour les parents de la victime	4	3	2	1	Communication avec l'école et ses professionnels
Pour les parents du témoin	4	3	2	1	Au besoin

### ÉLÉMENT 7 : LES MESURES DE SOUTIEN ET D'ENCADREMENT

	Présence de cet élément				Suite à donner et commentaires
	Bien présent			Non présent	
Pour l'auteur du geste	4	3	2	1	Retrait immédiat et analysé selon le cas par la suite.
Pour la victime	4	3	2	1	Protection immédiate et analysée selon le cas par la suite.
Pour les parents de l'auteur du geste	4	3	2	1	Communication le plus rapidement possible et soutien au besoin par les intervenants.
Pour les parents de la victime	4	3	2	1	Communication le plus rapidement possible et soutien au besoin par les intervenants.

### ÉLÉMENT 8 : LES SANCTIONS

	Présence de cet élément				Suite à donner et commentaires
	Bien présent			Non présent	
Pour l'auteur du geste	4	3	2	1	Sanction immédiate et retrait de contact et privilèges pour l'enfant.

Gradation des sanctions (gravité et répétition)	4	3	2	1	Selon les cas et après consultation auprès des intervenants.
Gradation de gestes réparateurs	4	3	2	1	Selon les cas et après consultation auprès des intervenants.
Pour le témoin (s'il y a lieu)	4	3	2	1	Selon les cas et après consultation auprès des intervenants.

<b>ÉLÉMENT 9 : LE SUIVI</b>					
	Présence de cet élément				Suite à donner et commentaires
	Bien présent			Non présent	
Pour l'auteur du geste	4	3	2	1	Les suivis sont faits par les enseignants, la TES, les professionnels et la direction selon les recommandations des intervenants.
Pour la victime	4	3	2	1	Les suivis sont faits par les enseignants, la TES, les professionnels et la direction selon les recommandations des intervenants.
Pour les parents de l'auteur du geste	4	3	2	1	Les suivis sont faits par les enseignants, la TES, les professionnels et la direction selon les recommandations des intervenants.
Pour les parents de la victime	4	3	2	1	Les suivis sont faits par les enseignants, la TES, les professionnels et la direction selon les recommandations des intervenants.
L'engagement du directeur	4	3	2	1	De façon continue.

<b>CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT</b>					
	Présence de cet élément				Suite à donner et commentaires
	Bien présent			Non présent	
Présentation du plan de lutte de l'école au conseil d'établissement	4	3	2	1	A chaque année
Approbation du plan de lutte par le conseil d'établissement	4	3	2	1	

DATE D'ÉVALUATION	Jun 2016
-------------------	----------